

**Extrait de l'Arrêté du 14 mars 2006 relatif au diplôme d'État  
d'assistant familial  
NOR : SANA0620922A**

**Assistant familial - Référentiel de formation  
Modalités d'alternance**

La formation préparant au diplôme d'État d'assistant familial est une formation de 240 heures qui doit être suivie par tout assistant familial, dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail. C'est une formation en alternance dispensée sur une amplitude de 18 à 24 mois aux assistants familiaux agréés en situation d'emploi. La formation, conçue dans une interaction constante entre milieu professionnel et centre de formation, a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à cette profession à partir des problématiques et de l'analyse des pratiques liées à son exercice.

Dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant confié à un assistant familial, au titre du premier contrat de travail suivant son agrément, la formation préparant au diplôme d'État d'assistant familial est précédée d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfants de 60 heures. Ce stage est orienté sur la découverte des institutions médico-sociales et des divers intervenants de l'accueil familial permanent.

<b>DOMAINE DE COMPÉTENCES</b>	<b>DOMAINES DE FORMATION</b>
DC1. Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil.	<p align="center">Domaine de formation I (140 heures) :</p> <p align="center">Hygiène - sécurité - alimentation - nutrition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hygiène et sécurité domestique - AFPS ;</li> <li>- pratiques des gestes d'urgence et conduites à tenir spécifiques aux jeunes enfants ;</li> <li>- rythmes biologiques de l'enfant ;</li> <li>- prise en compte de la dimension culturelle par rapport aux rythmes de l'enfant ;</li> <li>- hygiène alimentaire quotidienne et troubles de l'alimentation ;</li> <li>- intimité physique et psychique en fonction de l'âge et de l'histoire de l'enfant.</li> </ul>
	<p align="center">Sciences psychosociales, le développement de l'enfant et ses troubles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les étapes du développement de l'enfant (approches physique, psychique et relationnelle, affective et sexuelle...) ;</li> <li>- questions de santé relatives à la petite enfance et à l'adolescence ;</li> <li>- repérage des signes de malaises physique et psychique. Réponse adaptée à leur apporter ;</li> </ul> <p>- sensibilisation aux méthodes d'observation et d'écoute. Outils spécifiques : le carnet de santé - l'album de vie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- processus d'attachement, de séparation et d'individuation - troubles du lien.</li> </ul>
	<p align="center">La situation spécifique des enfants séparés de leur famille et vivant en accueil familial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- complexité et intrication des facteurs en cause (sociaux, médicaux, psychologiques, psychopathologiques...)</li> </ul>

	<p>dans la séparation de l'enfant et de sa famille ; les effets recherchés dans cette séparation ainsi que les conséquences.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamique de l'accueil familial ;</li> <li>- accompagnement de l'enfant vivant en accueil familial. Problématiques liées à son évolution psychique et aux relations qu'il entretient avec ses parents (Questions de souffrance, du partage, de la loyauté, des phénomènes d'appartenance et d'identification) ;</li> <li>- les différents membres de la famille d'accueil : place et rôle par rapport à l'enfant accueilli et effets de cette prise en charge ;</li> <li>- le maintien de la place réelle et/ou symbolique des parents - la référence aux parents et/ou le partage avec eux d'éléments de la vie quotidienne.</li> </ul>
<p>DC2. Accompagnement éducatif de l'enfant</p>	<p>Domaine de formation II (60 heures) : Accompagnement éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- processus d'autonomisation et accompagnement de l'enfant aux divers niveaux (physiologique, somatique, sensoriel, psychomoteur, affectif, social, cognitif...) ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaissances sur la famille et ses évolutions ;</li> <li>- rôle des parents et place d'autres adultes dans la structuration de l'identité de l'enfant ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- aspect relationnel et affectif de la prise en charge de l'enfant.</li> <li>- la stabilité des repères et les rites quotidiens ;</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- interculturalité - dimension religieuse et rites de certaines cultures ; connaissances sur le fonctionnement d'autres cultures et sur leur sens pour l'enfant ;</li> <li>- conduites à risque ou délinquantes. Le repérage. Interprétation relative à l'évolution psycho-affective et au vécu de l'enfant. Les organismes chargés de la prévention et de la prise en charge.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les supports favorisant la rencontre et l'éveil (jeu, comptine, littérature enfantine...) ;</li> <li>- les domaines culturels et les loisirs dans le développement de l'enfant - le partage des temps de loisirs et les rythmes adaptés à l'enfant ;</li> <li>- le rôle des apprentissages dans le développement de l'enfant, l'accompagnement et les blocages en ce domaine ;</li> <li>- le système éducatif et ses diverses ressources - l'accompagnement scolaire ;</li> </ul>
<p>DC3. Communication professionnelle</p>	<p>Domaine de formation III (40 heures) : Culture professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le contexte législatif et réglementaire dans ce domaine : droit de la famille, droit de l'enfant, droit de la protection de l'enfance ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- le cadre institutionnel et administratif de la prise en charge de l'enfant accueilli ;</li> </ul> </li> <li>- évolution historique et apports spécifiques de l'accueil familial permanent dans les dispositifs légaux d'aide aux familles et de protection juridique et administrative de l'enfance ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les institutions concourant à la protection de l'enfance ;</li> <li>- la place de l'accueil familial dans le dispositif français de protection de l'enfance, les différentes institutions concourant à la protection de l'enfance ;</li> <li>- statut des assistantes et assistants familiaux ;</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la place des différents intervenants en accueil familial permanent ;</li> <li>- le travail en équipe avec les autres intervenants de l'accueil familial et les responsabilités propres de l'assistante ou de l'assistant familial (questions du secret professionnel, des visites à domicile, de la communication avec les intervenants psychosociaux et administratifs...) ;</li> <li>- l'assistant familial en tant que relais de l'institution dans laquelle il travaille (sentiment d'appartenance à une institution).</li> </ul>

Remarque : conformément à la définition de la profession, le terme « enfant » dans ce document désigne indifféremment « l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur »